

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ « COMPTABILITÉ APPROFONDIE DES ENTREPRISES »

➤ **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**

KOHLER Hervé
Maître de conférences
en sciences de gestion
à l'UPF

Intervenant :
Fabien LARCHER
Expert-comptable

➤ **CALENDRIER**

Formation ouverte
à la demande
pour un minimum de
15 inscrits

➤ **LIEU DE FORMATION**

Campus d'Outumaoro
Université
de la
Polynésie française

Objectifs et compétences développées

Cette formation, sanctionnée par un certificat d'université, permet aux salariés possédant déjà des notions de comptabilité d'entreprise d'approfondir leurs connaissances en comptabilité, pour pouvoir mieux s'insérer dans le marché local de l'emploi ou envisager une évolution professionnelle vers un emploi plus qualifié.

Public et conditions d'accès

Professionnels ayant déjà acquis des notions de comptabilité d'entreprise ou ayant validé le certificat d'université « Comptabilité des entreprises privées » et titulaires au minimum d'un baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence ou bénéficiaires d'une Validation des Acquis Professionnels.

Débouchés

Emplois de comptables dans les services comptables et financiers des entreprises privées.

Organisation pédagogique

Cours du soir en présentiel théoriques et pratiques.

Durée

40 heures

Cursus

UE . Comptabilité approfondie des d'entreprises : maitriser et pratiquer les écritures comptables liées à l'établissement et la clôture des comptes.

- Présentation des principales règles et principes comptables liés à l'arrêté des comptes ;
- Présentation des dernières mises à jour éventuelles liées la réglementation comptable polynésienne ;
- Etude détaillée et pratique des principaux travaux et écritures comptables liés à l'arrêté des comptes, en ce qui concerne :
 - Les immobilisations et les amortissements ;
 - Les stocks et encours ;
 - Les dettes et créances ;
 - Les charges à payer et les produits à recevoir ;
 - Les comptes de régularisation : charges et produits constatés d'avance, écart de conversion, ;
 - Les provisions et dépréciations : provisions règlementées, provisions pour dépréciation, provisions pour risques et charges, ... ;
 - Quelques cas particuliers : contrats à long terme, PIDR, ;

Validation

Contrôle continu

Frais de formation

50 000 F CFP

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

B.P. 6570 – 98702 Faa'a – Tahiti – Polynésie française

Tél. : 40.80.38.77 – Fax : 40.80.39.77

formation-continue@upf.pf – www.upf.pf